

AR Prefecture

046-200092138-20260225-2026022501-DE
Reçu le 26/02/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20260225-01

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 25
- présents = 15
- votants = 15

L'an deux mille vingt-six, le 25 février, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES.

Présents : 15

AYROLES Francis, CLAVEL Laurent (suppléant de BES Didier), CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELMAS Jean-Pierre, GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE-AZARD Loïc, MARIEL Michel, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, *PELLAT Paul (suppléant de DELMAS Jean-Pierre)*, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel

Absents dont excusés : 11

BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, LEROUX Michel, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, REYNES Patrick, ROUSSIES Stéphanie

OBJET : DESIGNATION D'UN.E SECRETAIRE DE SEANCE

VU le code général des collectivités territoriales ;

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un.e secrétaire de séance conformément aux articles L.2121-15 et L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales.

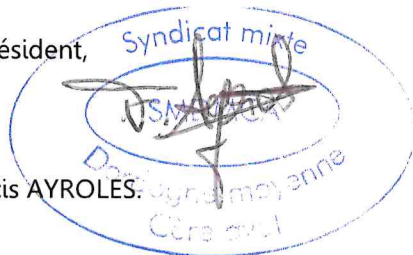
Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Monsieur Loïc LAVERGNE-AZARD secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président,

Francis AYROLES



Le secrétaire de séance,

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval par courrier (134 avenue Charles de Verninac 46110 VAYRAC).